

Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2021

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR COMBOURG Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2011 SUR LE SECTEUR COMBOURG10	
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	
	11	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2011 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX	
	ANGLAIS	12
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR TINTENIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	13
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2011 SUR LE SECTEUR TINTENIAC	
	14	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	15
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	16
■	QUALITE DE L'EAU	16
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	18
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	21
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	22
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	22
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	22
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	22
■	AMORTISSEMENTS REALISES	23
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	23
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	24
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE	
	PRECARITE	24
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	24

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service eau potable de la CC BRETAGNE ROMANTIQUE regroupe les communes de BONNEMAIN, CARDROC, COMBOURG, CUGUEN, DINGE, HEDE, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LANRIGAN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, MESNIL-ROC'H, PLESDEK, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-LEGER-DES-PRES, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREMEHEUC, TREVERIEN et TRIMER.

Le service eau potable exerce la compétence production et distribution.

TRESSE, commune déléguée de MESNIL-ROC'H (CC BRETAGNE ROMANTIQUE) n'est pas desservie par ce service d'eau potable, mais par le SIE de Beaufort.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

35 800 habitants

Population totale en vigueur en 2021 (données Insee : Populations légales millésimées 2018- Décret N° 2020-1706 du 24 décembre 2020) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2020, la CC BRETAGNE ROMANTIQUE exerce la compétence eau potable sur son territoire. Elle conserve les contrats d'affermage existants sur chaque entité d'origine (production et distribution).

Secteur distribution : Communes de l'ex-SIE de la Motte aux Anglais

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 1^{er} janvier 2022. A cette date, un nouveau contrat a été signé avec la société SAUR pour 7 années. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur distribution : Communes de l'ex-SIE de la région de Tinténiaec

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Secteur distribution : Combourg

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Secteur production : Ex-Syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR)

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2029.

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import/Export	DINAN AGGLOMERATION	Import Bobital (22) : mini : 680 000m3/an Import Tréfumel : mini : 200 000m3/an Export Bleuquen (secours) : 36 m3/h vers St Juvat 76 m3/h vers Evran	2021	5
d'Import	CEBR	mini 150 000 m3/an	2015	15
d'Import/Export	CEBR	200 000 m3/an (échange d'eau)	2017	12
d'Import/Export	CEBR (CC VAL D'ILLE – AUBIGNE)	580 000 m3/an (échange d'eau)	2021	1
d'Import/Export	EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	mini : 7 000 m3/an (échange d'eau)	2020	8

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVRAN	150	330 944	326 243	-1,42 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	25	85 962	85 488	-0,55 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008 (120 000 m3/an)
Puits et forage de Linquéniac LONGAULNAY	50	180 873	167 710	-7,28 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002 (330 000 m3/an)
Forage du Masse DINGE	50	152 395	136 324	-10,55 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 03/12/1998
Puits de l'Herbage DINGE	20	27 803	24 384	-12,30 %	
Forage de la Gare MONTREUIL-SUR-ILLE	30	45 494	36 057	-20,74 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 19/06/2001
Forage du Ponçonnet MEILLAC	19	60 173	63 382	+5,33 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 14/04/2000 (146 000 m3/an)
Forage du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	50	85 171	0		Transfert à la CEBR
Forage 1 et 2 La Ferrière PLES DER	42	201 872	213 028	+5,53 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 10/09/2015 (365 000 m3/an)
Total des prélèvements [m³]		1 170 687	1 052 616	-10,09 %	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]	Variation 2020/2021	Part 2021
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	2 752	2 745	-0,25 %	0,15 %
CC VAL D'ILLE - AUBIGNE	115 039	0		
CEBR	725 761	881 813	+21,50 %	49,07 %
DINAN AGGLO	914 341	912 600	-0,19 %	50,78 %
Total import [m³]	1 757 893	1 797 158	+2,23 %	100,00 %

- *Volumes produits*

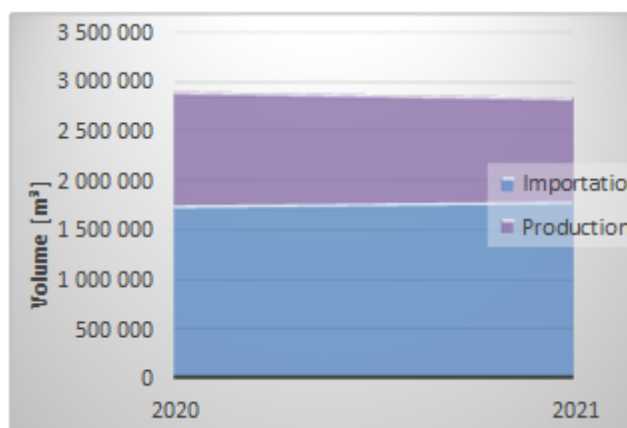
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Usine de Bleuquen 22 - EVRAN	1 900	330 944	326 243	-1,42 %
Usine du Ponçonnet MEILLAC		69 585	71 305	+2,47 %
Usine de La Gentière COMBOURG	600	86 090	91 969	+6,83 %
Usine de Linquéniaac LONGAULNAY		176 355	163 763	-7,14 %
Usine de La Ferrière PLESDER	1 000	193 785	203 355	+4,94 %
Usine de Couabrac DINGE	1 200	215 220	189 075	-12,15 %
Usine du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	400	84 725	0	Transfert à la CEBR
Total produit [m³]		1 156 704	1 045 710	-9,60 %

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2021 de 100 %, du même ordre qu'en 2020 (100%).
Le rendement de l'usine Linquéniaac est en 2021 de 98%, du même ordre qu'en 2020 (97%).
Le rendement de l'usine La Ferrière est en 2021 de 95 %, du même ordre qu'en 2020 (96%)
Le rendement de l'usine de Couabrac est en 2021 de 96 %, du même ordre qu'en 2020(95%).
Le rendement 2021 des usines de La Gentière et du Ponçonnet est supérieur à 100 %, lié à des imprécisions de comptage.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation	Part 2021
Ressources propres	1 156 704	1 045 710	-9,60 %	36,78 %
Importations	1 757 893	1 797 158	+2,23 %	63,22 %
Total général	2 914 597	2 842 868	-2,46 %	100%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2020	2021	Variation
Nombre total d'abonnés	17 194	17 466	+1,58 %

• Répartition des abonnés par commune

BONNEMAIN	786
CARDROC	253
COMBOURG	3 254
CUGUEN	430
DINGE	821
HEDE	1 129
LA BAUSSAINE	292
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	345
LANRIGAN	65
LES IFFS	122
LONGAULNAY	237
LOURMAIS	158
MEILLAC	909
MESNIL-ROC'H	1 993
PLESDER	418
PLEUGUENEUC	944
QUEBRIAC	750
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	129
SAINT-DOMINEUC	1 167
SAINT-LEGER-DES-PRES	140
SAINT-THUAL	476
TINTENIAC	1 943
TREMEHEUC	177
TREVERIEN	426
TRIMER	102
Total des abonnés	17 466

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	1 156 704	1 045 710	-9,60 %
Volume importé	1 757 893	1 797 158	+2,23 %
Volume exporté	- 1 031 338	- 977 286	-5,24 %
Volume mis en distribution	1 883 259	1 865 582	-0,94 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 494 404	1 507 831	+0,90 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	1 494 404	1 507 831	+0,90 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

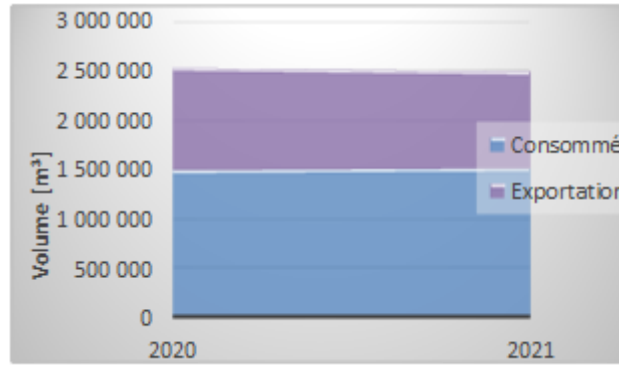
La consommation moyenne par abonné est de : **86 m³ par an**. Elle était de 87 m³ en 2020.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]	Variation	Part 2021
CC VAL D'ILLE - AUBIGNE	707 668	0		
CEBR	294 993	931 648	+215,82 %	95,33 %
EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION	28 677	45 638	+59,14 %	4,67 %
Volume total exporté	- 1 031 338	- 977 286	-5,24 %	100%

Au 1^{er} janvier 2021, CC VAL D'ILLE – AUBIGNE adhère à la CEBR

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 026,3	1 027,4	+0,11 %

Dont 2,276km d'eau brute

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/01/2021	Tarif eau potable 2021 de la collectivité
25/11/2021	Tarif eau potable 2022 de la collectivité

Les tarifs concernant la part de la société SAUR et VEOLIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, un nouveau contrat avec la SAUR s'applique sur le secteur « Motte aux Anglais » avec de nouveaux tarifs de base. Pour les autres secteurs, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Entité tarifaire	Coefficient d'indexation
Secteur Tinténiac	+10,59 %
Secteur Motte aux Anglais	0,00 %
Secteur Combourg	+17,74 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2022, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à :

Entité tarifaire	Part de l'exploitant
Secteur Tinténiac	38,71 €
Secteur Motte aux Anglais	37,00 €
Secteur Combourg	38,85 €

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR COMBOURG y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	17,06	17,66	+3,52 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,146	1,187	+3,58 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	1,126	1,167	+3,64 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	1,120	1,160	+3,57 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	1,081	1,120	+3,61 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	19,35	35,00	+80,88 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,43	0,49	+13,95 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	0,28	0,28	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,28	0,36	+28,57 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,28	0,36	+28,57 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,025	0,033	+32,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

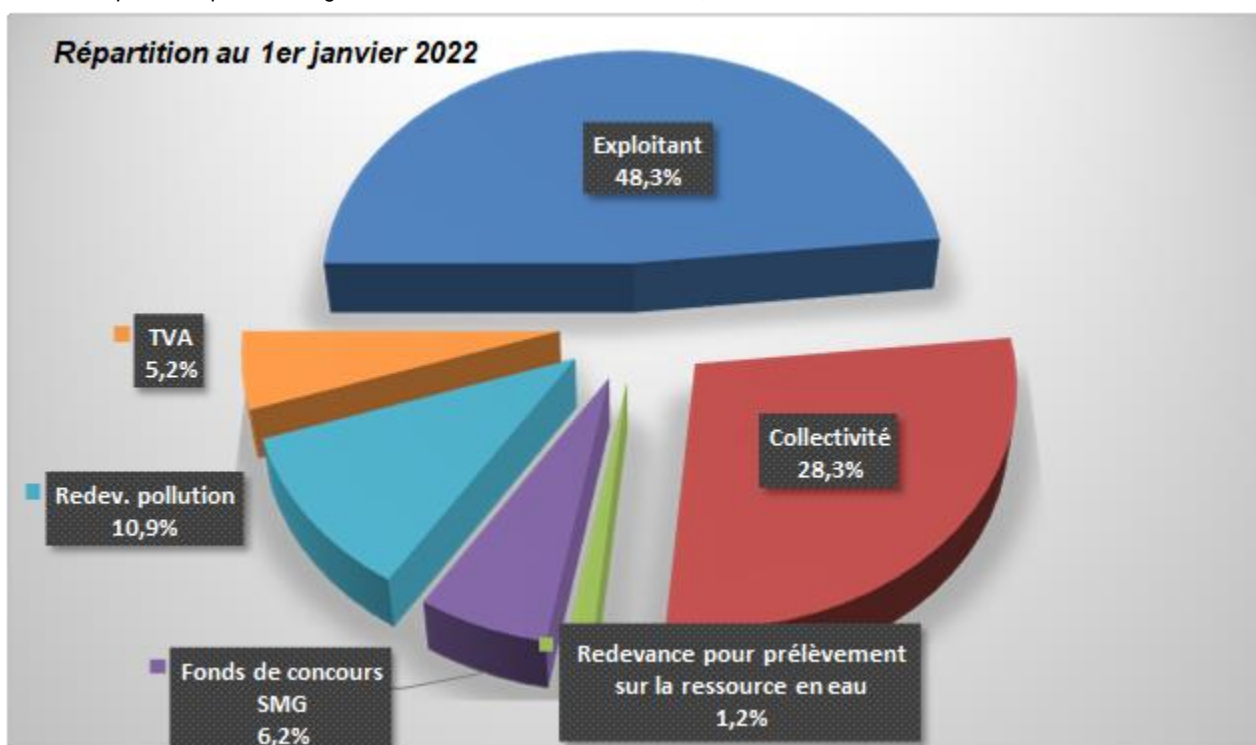
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	154,58	160,10	+3,57 %
Collectivité	70,95	93,80	+32,21 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,00	3,96	+32,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,67	17,28	+10,27 %
Total [€ TTC]	300,60	331,54	+10,29 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+12,58 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

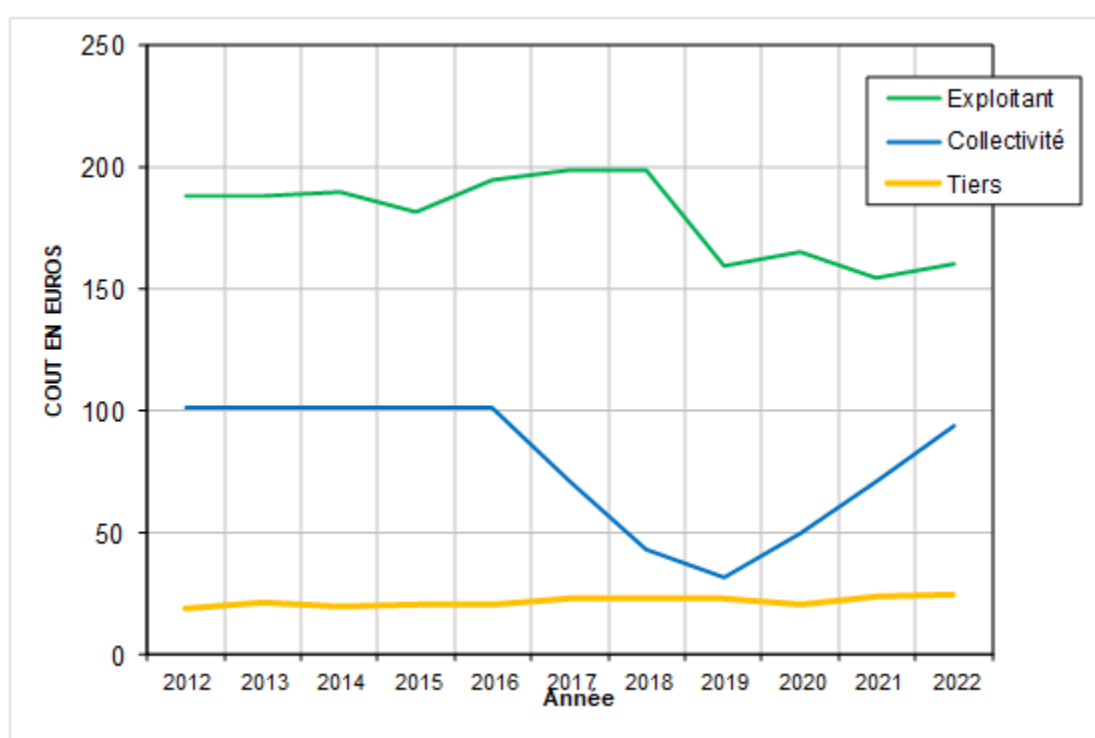
2,76 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012 SUR LE SECTEUR COMBOURG

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012	188,52	101,50	18,60	308,62
2013	188,36	101,50	21,00	310,86
2014	190,06	101,50	19,20	310,76
2015	182,14	101,50	20,40	304,04
2016	194,80	101,50	20,40	316,70
2017	198,62	71,07	22,92	292,61
2018	199,14	42,60	22,92	264,66
2019	159,60	31,68	22,56	213,84
2020	165,24	49,35	20,40	234,99
2021	154,58	70,95	23,40	248,93
2022	160,10	93,80	24,36	278,26



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de 9,84 % depuis le début 2012 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012-2022	-15,08 %	-7,59 %	+30,97 %	-9,84 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,33	37,00	-8,26 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,7070	0,7343	+3,86 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,7070	0,8238	+16,52 %
	N° 3 (201 à 1 000 m ³)	0,6800	0,7790	+14,56 %
	N° 4 (1 001 à 6 000 m ³)	0,6640	0,7790	+17,32 %
	N° 5 (au-delà de 6 000 m ³)	0,6640	0,7231	+8,90 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,69	37,00	-6,78 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,75	0,750	0,00 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,75	1,060	+41,33 %
	N° 3 (201 à 1 000 m ³)	0,54	0,770	+42,59 %
	N° 4 (1 001 à 6 000 m ³)	0,45	0,770	+71,11 %
	N° 5 (au-delà de 6 000 m ³)	0,45	0,716	+59,11 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,048	0,0488	+1,67 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

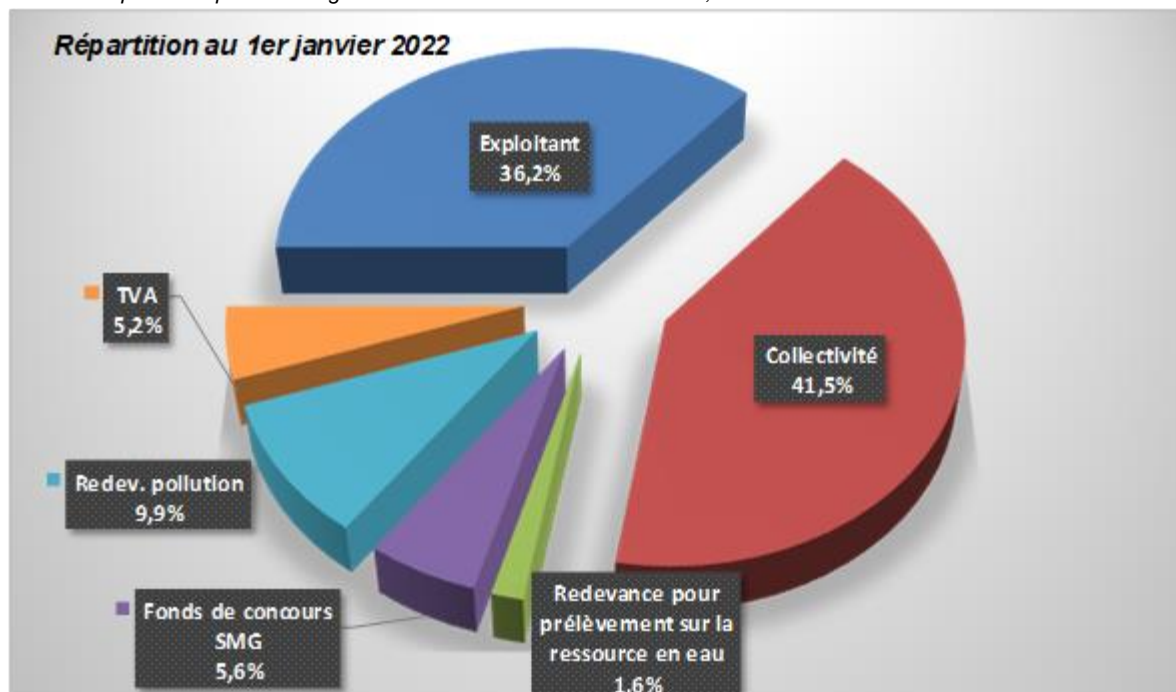
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	125,17	132,28	+5,68 %
Collectivité	129,69	151,80	+17,05 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,76	5,86	+1,74 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,44	19,05	+9,23 %
Total [€ TTC]	334,46	365,39	+9,25 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+11,47 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

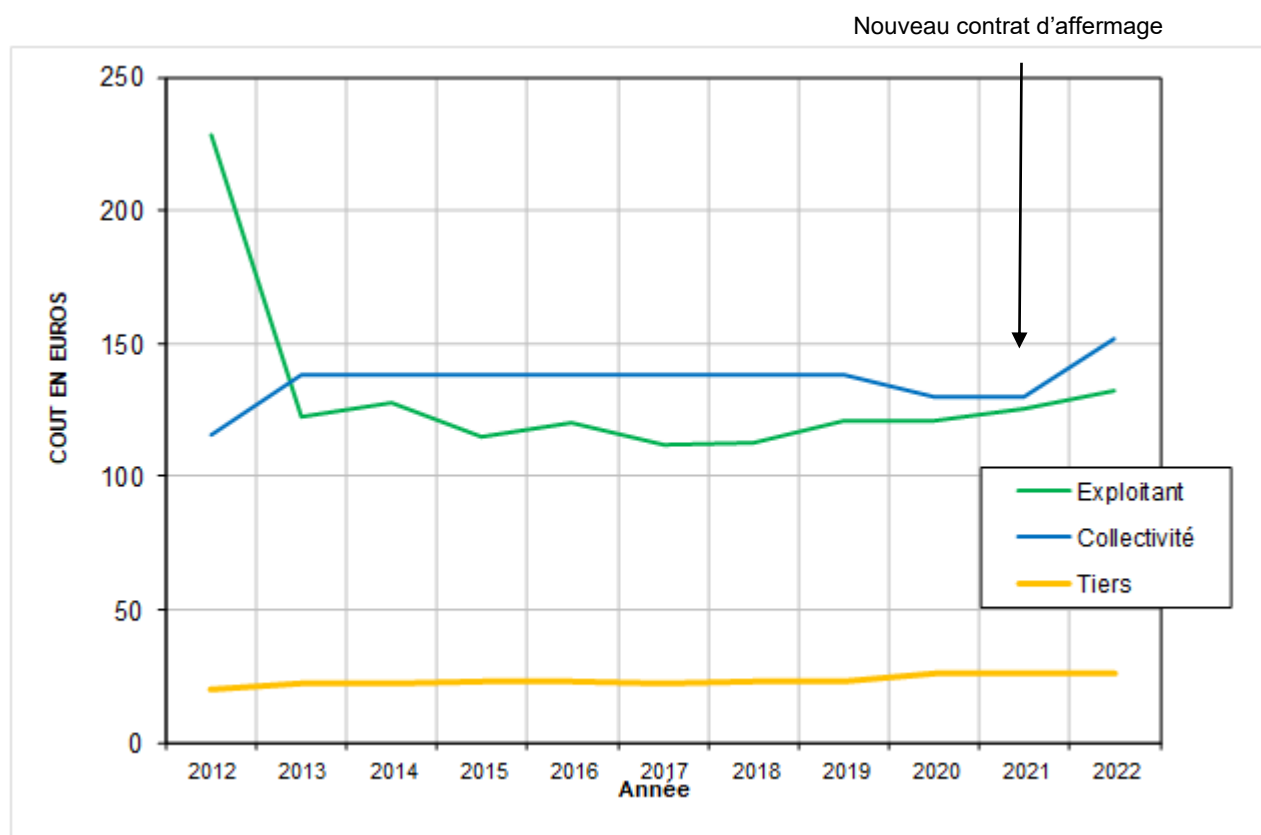
3,04 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012 SUR LE SECTEUR MOTTE AUX ANGLAIS

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012	228,28	115,92	20,06	364,26
2013	122,85	138,46	21,88	283,19
2014	127,50	138,46	22,15	288,11
2015	114,63	138,46	23,36	276,45
2016	119,93	138,46	23,06	281,45
2017	112,26	138,46	22,58	273,30
2018	113,05	138,46	22,66	274,17
2019	120,83	138,46	23,08	282,37
2020	121,03	129,69	26,16	276,88
2021	125,17	129,69	26,16	281,02
2022	132,28	151,80	26,26	310,34



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **14,80%** depuis le début 2012 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012 - 2022	-42,05 %	+30,95 %	+30,91 %	-14,80 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR TINTENIAC y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,18	38,71	+4,12 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,965	0,982	+1,76 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	1,088	1,111	+2,11 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	1,026	1,047	+2,05 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,950	0,967	+1,79 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,84	36,84	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	0,40	0,40	0,00 %
	N° 2 (41 à 200 m ³)	0,72	0,72	0,00 %
	N° 3 (201 à 6 000 m ³)	0,45	0,45	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 6 000 m ³)	0,40	0,42	+5,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,049	0,0445	-9,18 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

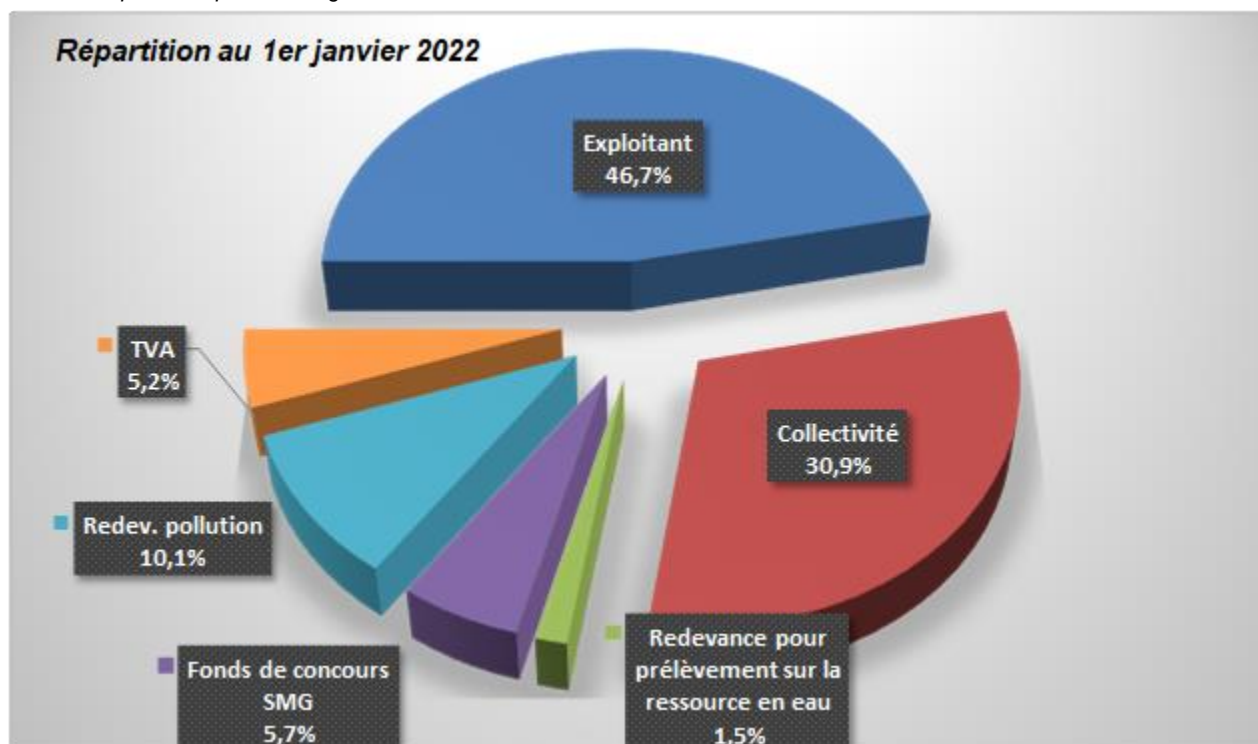
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	162,82	166,87	+2,49 %
Collectivité	110,44	110,44	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,88	5,34	-9,18 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,45	18,65	+1,08 %
Total [€ TTC]	353,99	357,70	+1,05 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,48 %

2,98 €/m³

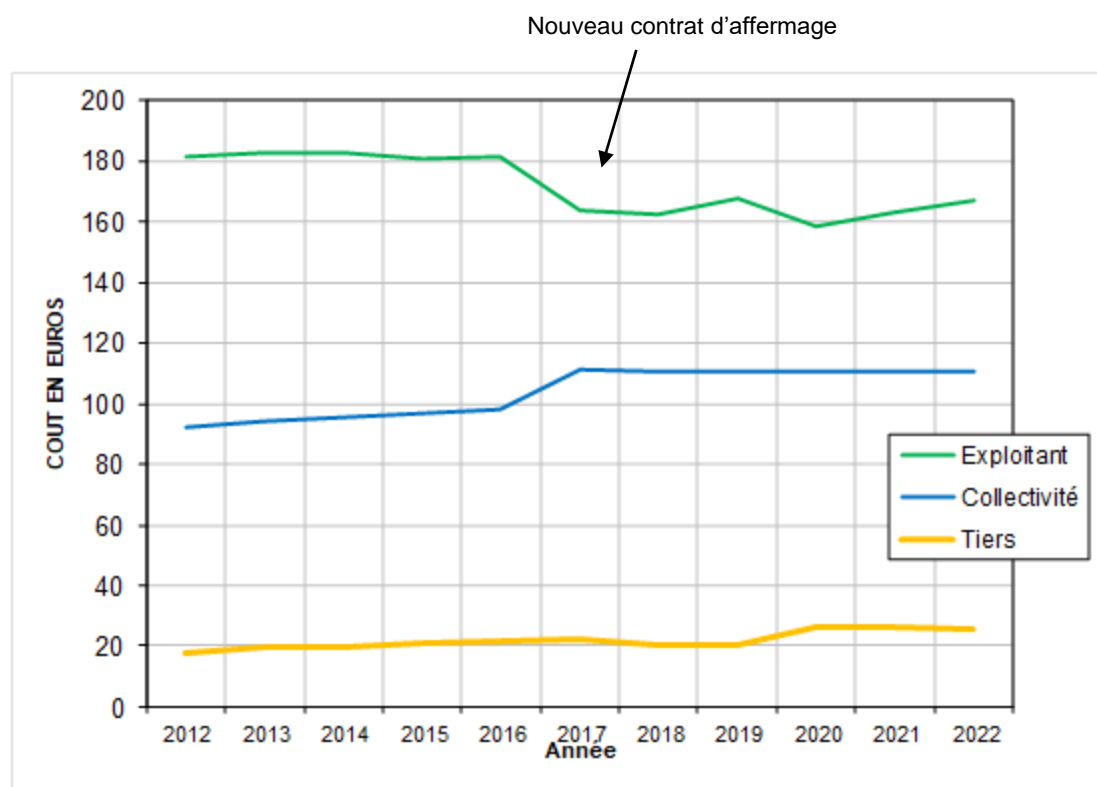
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012 SUR LE SECTEUR TINTENIAC

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012	181,81	92,05	17,51	291,37
2013	182,98	93,89	19,70	296,57
2014	182,93	95,77	19,75	298,45
2015	181,08	96,98	20,95	299,01
2016	181,39	98,21	21,79	301,39
2017	163,78	111,00	22,37	297,15
2018	162,47	110,60	20,40	293,47
2019	167,52	110,60	20,40	298,52
2020	158,46	110,44	26,28	295,18
2021	162,82	110,44	26,28	299,54
2022	166,87	110,44	25,74	303,05



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **4,01%** depuis le début 2012 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012-2022	-8,22 %	+19,98 %	+47,00 %	+4,01 %

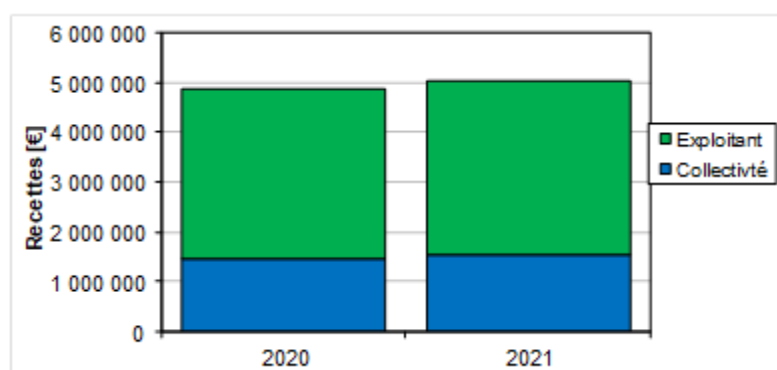
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 325 083,22 €	1 382 830,36 €	+4,36 %
dont abonnements	581 073,00 €	597 280,39 €	+2,79 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	3 863,39 €	- 5 617,97 €	-245,42 %
Recettes de volume exporté	135 828,98 €	147 690,56 €	+8,73 %
Total recettes de vente d'eau	1 464 775,59 €	1 524 902,95 €	+4,10 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	39 516,04 €	3 175,32 €	
Total des recettes	1 504 291,63 €	1 528 078,27 €	

- Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 040 505,48 €	2 246 302,90 €	+10,09 %
dont abonnements	583 108,95 €	595 994,18 €	+2,21 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 6 729,34 €	-9 792,14 €	+45,51 %
Recettes de volume exporté	1 385 055,80 €	1 279 121,83 €	-7,65 %
Total recettes de vente d'eau	3 418 831,94 €	3 515 632,59 €	+2,83 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 39 516,04 €	- 3 175,32 €	
Total des recettes	3 379 315,90 €	3 512 457,27 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	89	100 %	-
Conformité physico-chimique	89	88 %	Esa-Métolachlore (11)

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2021 a été de bonne qualité microbologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI CCBR/Bleuquen (La Baussaine, La Chapelle aux Fitzmeens, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, St Domineuc, St Thual, Tinténiac, Tréverien et Trimer)	22,6 [13,6 – 29,9]	Traces	Max : 1,0
UDI CCBR/Linquéniaac (Longaulnay)	10,0 [7,4 – 11,6]	Traces	Max : 0,6
UDI CCBR/Le Rocher (Cardroc, Les Iffs, St Briec des Iffs)	18,9 [13,2 – 27,3]	Traces	Max : 0,9
UDI CCBR/Pesder (Bonnamain, Lourmais, Mesnil Roc'h)	9,6 [5,0 – 18,1]	Traces	Max : 0,5
UDI CCBR/Couabrac (Cuguen, Dingé, Lanrigan, St Léger des Prés, Tremeheuc)	14,6 [12,4 – 17,3]	3 non conformités	Max : 0,4
UDI Combours-Gentière (Combours)	33,3 [12,1 – 43,3]	4 non conformités	Max : 0,5
UDI Combours-Meillac (Combours)	17,7 [11,9 – 22,5]	4 non conformités	Max : 0,7

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats, sur l'ensemble des secteurs de distribution, varient entre 8,4 et 42,0 µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forage de Bleuquen

→	80 %	Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	--	-------

Forage de La Ferrière

→	80 %	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est en cours de mise en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
---	------	--	-----

Forage de la Gare

→	80%	Arrêté préfectoral du 2 octobre 2001 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80%
---	-----	---	-----

Forage du Masse et du Puits L'Herbage

→	80%	Arrêté préfectoral du 3 décembre 1998 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
---	-----	---	------

Forage du Ponçonnet

→	80 %	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : matérialisation du périmètre rapproché sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80 %
---	------	--	------

Puits de La Gentière

→	80 %	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2008 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

Puits et forage de Linquénac

→	100 %	Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100 %
---	-------	--	-------

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)

→	80 %	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (Rocher)

→	80 %	L'import vient de la station du Rocher qui traite l'eau prélevée au niveau du forage du Rocher à La Chapelle Chaussée. Pour cet import, un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

Import d'eau traitée depuis DINAN AGGLO

→	80 %	Les imports viennent de la station de Dinan Agglo qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier et de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour ces imports, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (CC VAL D'ILLE-AUBIGNE)

→	82%	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquéniaac et de Dinan Agglo. Pour cet import, un indice de 85% peut être admis.	85%
---	-----	---	-----

Import d'eau traitée depuis EAU DU PAYS DE FOUGERES PRODUCTION

→	80%	L'import vient de l'usine du Châtel qui traite l'eau prélevée au niveau du puits du Châtel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	-----	--	-----

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
81 %	86 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

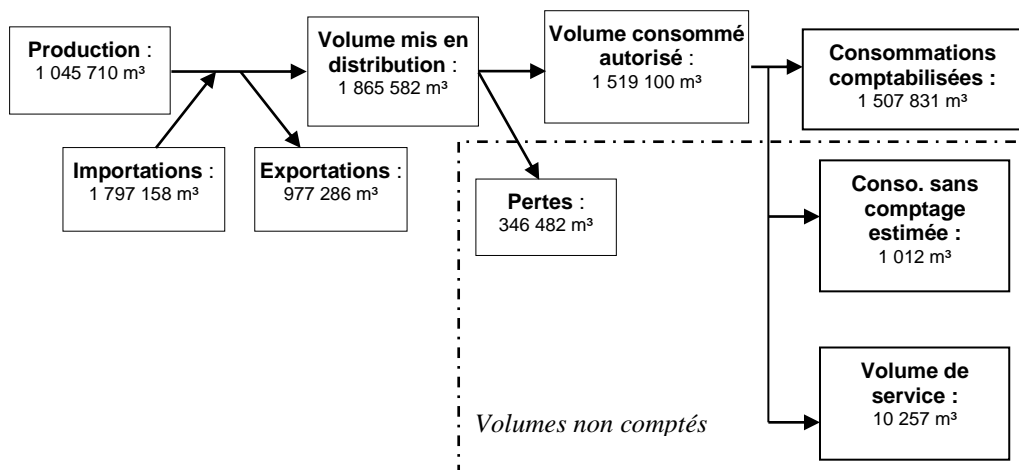
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 012 m³.
Les volumes de service (vidange, purge, lavage de réservoir) sont évalués à 10 257 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]		87,0	87,8
Détail par secteur :			
Secteur ex-SIE Tinténiac		85,1 %	85,7 %
Secteur ex-SIE Motte aux Anglais		81,1 %	81,0 %
Secteur Combourg		85,3 %	87,8 %
Secteur ex-SPIR		99,6 %	99,4 %

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]		1,04	0,95

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]		1,01	0,92

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]		6,8	6,7
Seuil de rendement [%]		66,4 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	8,492	8,800	10,851	6,292	9,480
% de renouvellement du réseau	0,83 %	0,86 %	1,06 %	0,61%	0,92%
Détail par secteur :					
<i>Secteur Combourg</i>	0,697	0	2,247	0,437	1,867
<i>Secteur ex-SIE Motte aux Anglais</i>	0,246	0,802	1,417	0,590	1,061
<i>Secteur ex-SIE Tinténiac</i>	7,549	7,998	7,187	5,251	6,552
<i>Secteur ex-SPIR</i>	0	0	0	0,014	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,86 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 43,915 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Frais d'études (Schéma directeur, Station Couabrac)	36 659 €
Accord cadre (secteur Tinténiac) Tranches 2 et 3 : réseaux	406 332 €
Accord cadre (secteur Motte aux Anglais) 2017-2020	1 967 €
Accord cadre 2021-2024 Tranche ferme	211 283 €
Programme 2019 (secteur Tinténiac) renouvellement réseaux	10 215 €
Programme 2020 renouvellement réseaux	681 591 €
Réhabilitation des cuves de la station de reprise de Plesder	87 055 €
Travaux divers distribution 2020	7 214 €
Travaux divers 2021	22 831 €
Montant des travaux payés	1 465 147 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2021 est de 17 578.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	40	40
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,23 %	0,23 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	1 485 454,02 €	1 294 789,77 €
Remboursements au cours de l'exercice	260 576,46 €	209 385,87 €
dont en intérêts	23 954,69 €	18 721,62 €
dont en capital	236 621,77 €	190 664,25 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021
Durée d'extinction de la dette (année)	1,2	0,9

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme 2022 - Renouvellement réseau (canalisation + branchements)	874 517 €
Accord-cadre 2022 - Travaux extension et renouvellement réseau	380 797 €
Travaux divers sur les ouvrages (réservoir, stations...)	36 638 €
Programme 2023 - Renouvellement réseau (canalisation + branchements)	840 000 €
Accord-cadre 2023 - Travaux extension et renouvellement réseau	400 000 €
Travaux 2023 : Pose de 10 débitmètres de sectorisation	120 000 €
Travaux 2023 : Réhabilitation de l'étang de Plesder en zone humide	100 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	NC	NC
dont part délégataire	NC	NC
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2020	2021
-	-	-